

# **ASSURANCE-CHÔMAGE**

## **LA VIOLENCE SOCIALE CONTINUE**

### **Un choix politique et économique**

Depuis l'après-guerre, le système d'assurance-chômage était fondé sur deux principes : une assurance collective, un salaire socialisé. Ce système solidaire était financé par des cotisations sur nos salaires. L'équilibre financier de la caisse d'assurance-chômage, l'Unédic, cogérée par le patronat et les grandes confédérations syndicales, est menacé par la croissance du nombre d'indemnisables qui exige, en toute logique, une augmentation des cotisations chômage à la hauteur du risque réel. Mais jamais le « déficit » de l'Unédic n'est mis en regard avec les baisses de cotisations patronales concédées par tous les gouvernements depuis les années 1990.

Les « réformes » des gouvernements successifs (pacte de responsabilité, CICE, loi travail...), outre le fait qu'elles sont faites pour enrichir encore un peu plus les actionnaires, en pressurant les travailleurs et les travailleuses à coups de flexibilité, de réduction de postes et de licenciements collectifs, relèvent d'un choix politique et économique. Toutes visent en partie à la dérégulation de l'économie et au démantèlement de tous les systèmes de protection sociale. La violence sociale du gouvernement et du patronat n'a pas de limite.

### **Le financement par l'impôt**

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a changé le financement de l'assurance-chômage.

Les salariés et salariées ne se voient plus prélever de cotisation chômage sur leur salaire. Les allocations chômage sont désormais financées par un impôt, la CSG (créée en 1991), directement versé à l'État, qui en dispose à sa guise. Un choix idéologique dont les conséquences sont graves : c'est désormais l'État, avec la complicité du patronat, qui décide quelle part de son budget doit être affectée au financement de l'assurance-chômage et qui fixe les règles du régime d'assurance-chômage par décret.

### **Des économies sur le dos des précaires**

Aujourd'hui, et une fois de plus, ce sont les précaires, les chômeuses et les chômeurs qui sont attaqués. Le 1<sup>er</sup> novembre est entrée en vigueur la nouvelle convention d'assurance-chômage portée par le gouvernement Philippe-Macron. Le but ? Faire des économies, à hauteur de 3,7 milliards d'euros sur les trois prochaines années, sur les dos des chômeurs et des chômeuses.

**TOUTES ET TOUS  
À LA MANIFESTATION  
CONTRE LE CHÔMAGE  
ET LA PRÉCARITÉ  
LE 7 DÉCEMBRE  
RDV 14h à Montparnasse**

**UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGÉRÉ,  
SOLIDAIRE, SANS PERMANENT ET ANTICAPITALISTE**  
SIPMCS-CNT. SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DE LA PRESSE, DES MÉDIAS, DE LA CULTURE  
ET DU SPECTACLE - PRESSE.RP@CNT-F.ORG  
TWITTER : @SIPMCS\_CNT



## Vers une aggravation de la précarité

- Avec cette nouvelle attaque qui touche tous les chômeurs, en particulier les plus précaires et parmi eux les femmes, il faudra désormais avoir **travaillé 6 mois** ou 910 heures **sur les 24 derniers mois** (contre 4 mois sur les 28 derniers mois auparavant) pour ouvrir des droits...
- ... et **retravailler 6 mois** (contre 1 mois ou 150 heures auparavant) pour recharger ses droits.
- Si cette « réforme » n'est pas retirée, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, le mode de calcul de

l'indemnisation va changer : le montant de l'allocation chômage sera calculé non plus sur les jours travaillés mais sur le « **revenu mensuel perçu moyen** ». C'est-à-dire que le total des salaires reçus sera divisé par le nombre de jours correspondant à toute la période pendant laquelle il y a eu des activités, y compris les jours sans revenus et les périodes d'inactivité. Les mois travaillés incomplets feront donc mathématiquement **baisser le salaire de référence**, et par conséquent l'allocation chômage.

---

# CONTRE TOUTES LES PRÉCARITÉS : LUTTER, S'ORGANISER, SE SYNDIQUER

---

Pour les précarisables, la vie est un combat de tous les jours, pour ne pas devenir précaires. Pour les précarisés, un combat de tous les jours, pour ne pas être encore plus précarisés. Pour celles et ceux qui sont encore dans le monde du travail, elle se manifeste par la souffrance au travail ou la peur de perdre son emploi ; et pour celles et ceux qui en sont sortis, par le stigmate que la société impose aux soi-disant « assistés » ou « inemployables ». Dans toutes ces situations prévaut la sensation de ne pas avoir la maîtrise de son existence. Il est urgent de **penser un système d'assurance-chômage**, et plus globalement de

protection sociale, qui **garantisse une continuité de revenus et de droits** à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. L'autonomie dans le travail et le refus de sa marchandisation, auxquels la CNT aspire, ne peuvent pas se construire en dehors d'un cadre de protection sociale solidaire et interprofessionnel.

Pour lutter contre la régression sociale, **pour un autre partage des richesses**, pour faire entendre qu'un autre modèle de société est possible, nous appelons à renforcer la mobilisation en cours.

La CNT, qui défend le principe du  **salaire socialisé comme principe émancipateur et anticapitaliste**, revendique :

- ★ Le **retrait des « réformes » de l'assurance-chômage et des retraites**
- ★ Un accès aux indemnités de chômage avec un **taux de remplacement à 100 %** du meilleur salaire
  - ★ Une **augmentation générale des salaires et des pensions**
  - ★ Un rétablissement du droit à l'**allocation chômage en cas de démission**
    - ★ L'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales
    - ★ La taxation des revenus du capital
- ★ L'**arrêt des radiations et du flicage** des travailleurs et travailleuses privés d'emploi
  - ★ La réappropriation et l'autogestion des caisses de la Sécurité sociale par les salariés et les salariées eux et elles-mêmes.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL